

nantes-citoyennete.com

Le Conseil de développement de Nantes Métropole

Délégation "Pôle de réflexion territoriale sur le sport"

Séance du 25 octobre 2010

Animation : Michel Cordier, Norbert Chetrit



Éléments de synthèse

Le contexte

L'élaboration du projet de territoire est un challenge important pour le Conseil de développement, dont l'identité depuis son origine est marquée par la prospective territoriale.

Il dispose d'une grande liberté pour cette démarche de réflexion. Il a le loisir d'ouvrir les champs d'investigation, en procédant à des auditions, à des visites et en favorisant toutes les initiatives qui

permettent l'expression la plus large de la société civile, en laissant aussi la place au foisonnement des initiatives et à l'écoute de paroles diverses.

C'est une occasion de donner au sport une place dans la prospective territoriale.

L'objectif de cette séance de travail était d'identifier quelques axes prioritaires de travail et d'en débattre.

Rappel de la méthode générale d'approche du Projet de territoire

La "commande" a été formulée par le Président de la Communauté urbaine lors de l'Assemblée plénière du Conseil de développement du 11 février dernier. Cette démarche de "projet de territoire" s'étalera dans le temps jusqu'à 2013 avec un souci d'animation du territoire et de large expression de la population. Il s'agira de définir des orientations sur la base des attentes exprimées.

Le Conseil de développement s'inscrit dans cette démarche en toute indépendance et avec le souci de nourrir utilement la réflexion et d'élaborer des propositions anticipatrices. C'est le moyen, pour le Conseil, d'assurer la convergence de l'ensemble de ses travaux.

Lors de son Assemblée plénière du 28 juin dernier, le Conseil a défini une méthode de travail souple fondée sur les principes suivants :

- Donner un fil conducteur aux travaux à travers 7 grandes interrogations ...
 - *Quels projets utiles au territoire pour les 20 ans qui viennent ?*
 - *Quels enjeux, potentialités, espoirs du territoire ?*
 - *Y a t'il des valeurs de ce territoire ?*
 - *Quelles sont les menaces et les ruptures possibles ?*
 - *Quelles sont les utopies qui peuvent mobiliser ?*
 - *Quelles sont les anticipations indispensables ?*
 - *Quelles sont les premières orientations à proposer pour les politiques publiques territoriales ?*

- ... Pour un premier rendez-vous à l'automne 2011 pour un séminaire commun avec les élus. Cette rencontre s'appuiera sur un premier cahier d'orientations générales ordonné autour de trois thèmes : Ville utopique, Ville possible, Ville redoutée.

Les axes de travail proposés à la Délégation

— Le développement d'une politique de sport-santé à l'échelle intercommunale

Les projets de territoires affichent généralement des approches liées à l'emploi, à la mobilité, aux grandes infrastructures, à l'environnement. Les questions sportives, notamment à travers les bienfaits en termes de santé publique, sont rarement abordées. Pourtant, un grand nombre de politiques publiques favorisent déjà l'activité physique (continuités piétonnes, cyclables, parcs, jeux d'enfants...).

Le Conseil de développement serait dans son rôle en proposant de fixer parmi les grandes orientations du futur projet de territoire celle de la "santé des habitants", grâce au sport et à l'activité physique.

Afficher l'objectif de santé, physique et mentale, comme celui de l'emploi ou des équipements constituerait une originalité.

Cette réflexion pourrait s'appuyer à la fois sur des auditions et sur l'organisation de débats, tables rondes sur ce thème.

— Une nouvelle approche territoriale du sport de haut niveau

La question du sport de haut niveau est récurrente dans les relations des collectivités avec le monde du sport. Elle doit être partie intégrante des réflexions sur le nouveau Projet de territoire.

Une série de questions sont en débat :

- la définition du haut niveau
- l'évolution du rapport clubs-loisirs-vie sociale
- le rapport amateurs-professionnels
- l'aide spécifique au sport de haut niveau
- la part du sport de haut niveau dans l'attractivité du territoire.

Pour approfondir cette question et faire des propositions, le Conseil pourrait s'appuyer sur l'audition non seulement des élus mais aussi des dirigeants de clubs sportifs et des acteurs institutionnels du sport.

— La question des équipements

C'est un autre thème récurrent des débats sur le sport.

Quelles sont les priorités d'équipements et à quelle échelle territoriale faut-il les envisager, à la fois en termes de financement et de gestion : quartier, commune, intercommunalité, aire urbaine, SCOT... ?

La question du rapport entre les équipements-phares qui participent à l'image métropolitaine et les installations de sport pour tous dans les quartiers reste à éclairer.

Les conditions d'accès à ces équipements, selon que l'on soit licencié, scolaire, handicapé, pratiquant de loisir... méritent également un diagnostic.

Dans le cadre du Projet de territoire, la question à traiter est celle-ci : quels sont les équipements sportifs nécessaires au territoire pour les 20 ans qui viennent ?

— Porter une proposition originale d'événement sportif

Au-delà des débats, des contributions écrites et des propositions formulées aux élus en charge de la décision publique, le Conseil pourrait réfléchir à la mise sur pied d'un événement sportif nouveau.

Il n'a pas vocation à en être l'organisateur mais l'initiateur pour en faire un support d'animation territoriale.

La relance de la coopération Nantes-Rennes constitue un cadre approprié pour lancer une réflexion sur l'organisation d'un événement qui serait de nature à rapprocher les citoyens des deux métropoles.

Les apports du débat sur les axes de travail

La discussion en séance a permis de faire ressortir quelques éléments majeurs :

— Quelle est la part de l'Etat dans les politiques publiques du sport ?

La RGPP (Révision générale des politiques publiques) a abouti à une redéfinition de l'organisation des services de l'Etat. L'ancienne Direction régionale de la jeunesse et des sports est aujourd'hui intégrée, avec la DRASS et l'Agence nationale pour la cohésion sociale, dans un grand ensemble dénommé DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Au niveau départemental, on trouve désormais la DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale.

Cette restructuration a des effets à la fois sur les agents et sur les budgets alloués au développement de l'activité sportive. Il y a nécessité d'une réflexion sur l'évolution à 20 ans de ce qu'on nomme le "service public du sport".

— La question spécifique des centres médico-sportifs (CMS)

Dans ses propositions formulées en 2008, le Conseil avait souligné l'importance du suivi des sportifs. Il avait proposé une nouvelle approche intercommunale des CMS existants de Nantes et de Rezé. L'actualité récente concernant le CMS de Nantes et ses difficultés conduit à reposer la question du suivi médico-sportif sur le territoire.

— L'optimisation des équipements existants

Le Conseil a souvent abordé la question des équipements dans ses travaux, non seulement sur la hiérarchisation des besoins mais aussi sur leur gestion et l'optimisation de leur utilisation. Au-delà des seules responsabilités communales, un diagnostic territorial des accès aux installations sportives, à la fois en termes d'horaires et de transport, serait un outil précieux.

— Envisager la santé au sens large

Au-delà du développement de l'activité physique et de ses bienfaits pour la santé des habitants, la réflexion doit être développée en matière de santé au sens large. La pratique de la compétition, dans une certaine mesure, participe aussi à la santé mentale et psychique.

— Être attentif à l'évolution de la demande sociale

La demande des habitants ne cesse d'évoluer en fonction du changement des modes de vie. La demande se caractérise aujourd'hui par plusieurs éléments :

- plus de pratique individuelle
- plus de contacts avec la nature
- plus de qualité
- plus de sport-loisir
- plus d'équipements-lieux de vie.

L'évolution de cette demande peut se trouver parfois en contradiction avec les politiques conduites par les instances sportives fédérales.

— Être attentif aussi à l'évolution du sport lui-même

La très rapide montée en puissance de certains sports, du BMX au Futsal, conduit à se poser la question de la nature des équipements pour 2030. Ces sports moins traditionnels sont-ils durables ?

La pratique du sport virtuel, lié au développement des nouvelles technologies, mérite aussi d'être examiné. Même si le phénomène est encore balbutiant, il convient de s'interroger sur les possibilités offertes par ces technologies dans les 20 ans qui viennent.

— Le sport et l'insertion

La pratique physique et sportive est un facteur de développement pour tous les publics en difficulté. Elle permet de mobiliser sur les enjeux de mixité, d'intégration, de civisme, de prévention, de santé, de lutte contre l'isolement... Une réflexion prospective sur ce thème constitue l'un des éléments qui doivent fonder le projet de territoire.

— La crise comme opportunité ?

L'argent public est aujourd'hui plus rare et les perspectives d'avenir laissent à penser que cette conjoncture est durable. Il y a peut-être une opportunité pour les collectivités de remettre à plat l'ensemble des politiques publiques qui touchent au sport pour une approche plus rationnelle.

Sur la base de ces échanges, les membres de la Délégation conviennent d'examiner les différents axes de travail un par un, en commençant par le thème de la santé publique, et de proposer un questionnaire qui serait soumis aux interlocuteurs rencontrés.

Pour nourrir ce débat avant les prochaines séances, chacun est invité à faire des propositions pour alimenter la réflexion de la Délégation sous la forme qu'il souhaite :

- contributions écrites qui seront publiées sur le site web du Conseil et diffusées auprès des membres du Conseil et de leurs réseaux. Pour ceux qui le souhaitent, l'équipe du Conseil est à la disposition des membres pour l'élaboration et la mise en forme de leurs contributions.
- propositions d'interventions...